



PROCÉDURE D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le personnel d'accueil est formé pour faciliter et améliorer la qualité de l'accueil des usagers en situation de handicap visible ou de handicap invisible.

Orientation d'un usager handicapé

Dans l'hypothèse où nous ne pourrions assurer la formation de cette personne, il conviendra de l'orienter vers une structure ou un confrère lui permettant de suivre un parcours avec les dispositifs correspondant à son handicap.

AGEFIPH - 192 avenue Aristide Briand - 92220 BAGNEUX - ☎ 0 800-11-10-09

L'AGEFIPH propose services et aides financières pour favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi. Des subventions peuvent être accordées pour notamment équiper un véhicule permettant de se déplacer vers le lieu de travail.

FIPHFP - Contact : mohamed.ayadi@caissedesdepots.fr

Le FIPHFP finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui permettent aux **employeurs publics** de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

CEREMH - 10-12 avenue de l'Europe - 78140 VELIZY - ☎ 01-39-25-49-87

Le CEREMH a mis en place depuis juin 2010 une auto-école associative et s'adresse à toute personne en situation de handicap moteur et/ou cognitif pour l'évaluation de l'aptitude à la conduite, ainsi que pour l'apprentissage à la conduite et l'accompagnement jusqu'au permis de conduire.

Le site recense également, par département, les auto-écoles disposant de véhicules munis d'équipements adaptés à plusieurs formes de handicap.